



Mesdames et Messieurs,

Nous, représentantes et représentants des personnels d'enseignement du second degré, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale élu.e.s sur la liste des syndicats de la FSU, souhaitons avant toutes choses avoir une pensée pour Agnès Lassalle, enseignante assassinée alors qu'elle exerçait sa mission.

Nous sommes réunis pour cette CAPN dédiée à l'étude des contestations des avis de rendez-vous de carrière des professeur.e.s agrégé.e.s.

La FSU espère que la consultation de cette instance ne sera pas pour l'administration un simple acte formel mais qu'elle permettra réellement une discussion contradictoire sur l'appréciation de la valeur professionnelle des collègues dont les dossiers seront examinés aujourd'hui. Nos collègues n'ont certainement pas été sans raison au terme d'un parcours long et complexe de contestation, et nous espérons que nos débats feront évoluer les avis portés, en prenant en compte les conquis de la CAPN agrégés de l'année précédente. La loi de transformation de la fonction publique, loi scélérate dont nous demandons l'abrogation, laisse peu d'espace à l'échange et nous sommes déterminés à les exploiter tous pleinement. Non pas pour encombrer le travail de l'administration, mais bien parce que nous sommes convaincu.e.s que l'échange contradictoire sur les cas individuels éclaire utilement la gestion collective des carrières. Au nom de l'égalité de traitement entre les fonctionnaires, nous portons d'ailleurs la demande que les avis qui ont été portés en dehors d'un rendez-vous de carrière puissent également relever d'une procédure de recours et d'un examen en CAP.

Nous sommes également impatient.e.s de pouvoir débattre des bilans des LDG que l'administration va dresser des campagnes 2022, bilans qui devraient en bonne logique être connus avant le début des opérations 2023.

S'agissant des rendez-vous de carrière et de l'évaluation, les syndicats de la FSU ont reçu mandat des personnel.le.s qu'ils représentent de ne pas accepter une augmentation du nombre de rendez-vous d'évaluation ni un accroissement des prérogatives des chef.fe.s d'établissement dans ce domaine, sous couvert d'accompagnement, a fortiori dans le cadre du « Pacte » actuellement proposé par le Ministère.

Les syndicats de la FSU s'opposent à l'introduction au sein de l'emploi sous statut des logiques contractuelles qu'un tel « Pacte » impliquerait. Au dogme dépassé du « travailler plus pour gagner plus », ils répondent par la demande d'une juste rétribution du travail déjà effectué. L'Éducation Nationale est une institution de la République et il est essentiel que l'État employeur

paye à sa juste valeur le travail des agent.e.s qualifié.e.s, cadres A de la fonction publique dont la Nation a besoin pour former sa jeunesse et préparer son avenir.

Soulignons ici que les personnels détachés, relevant de la 29^e base, sont exclus de la « prime Grenelle », que les projets actuels de « revalorisation socle » poursuivent cette politique indemnitaire, creusant encore l'écart pour les personnels détachés, qui sont pourtant bien des personnels du MEN.

Pour un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une véritable revalorisation, les personnel.le.s que nous représentons demandent une hausse significative du salaire indiciaire, la revalorisation du point d'indice, l'ajout de points et une reconstruction des grilles, sans contrepartie. En effet, les débuts de carrières doivent bénéficier d'augmentations indiciaires significatives, avec la reconstruction de la carrière qui en résulte pour tous les échelons et grades. Enfin, pour ouvrir des perspectives en fin de carrière, l'accès la classe exceptionnelle doit être banalisé.

Les professeur.e.s agrégé.e.s ne sauraient être tenus à l'écart des mesures « socle ». La place des professeur.e.s agrégé.e.s dans le second degré est selon nous un des éléments significatifs de l'effort de la Nation et nous plaidons pour que l'agrégation revalorisée devienne le corps de référence dans le second degré. Nous demandons une augmentation des places au concours externe, et nous demandons que les promotions de corps soient facilitées par l'ouverture de places au concours interne et un ratio plus favorable pour la Liste d'Aptitude.

Qualifier, rémunérer, reconnaître le travail ... Telle est bien la question qui est posée par les salarié.e.s mobilisé.e.s dans le puissant mouvement de refus de la réforme des retraites et par l'écrasante majorité des citoyen.ne.s qui les soutiennent. Dégrader une fois de plus les conditions d'accès à la retraite, sans aucune justification économique convaincante, c'est bien dégrader la rémunération du travail. Celle-ci est plurielle et intègre les dimensions de formation par le service public, le salaire direct, les éléments de la protection sociale et la retraite socialisée. Car la retraite n'est pour l'essentiel pas un dispositif d'assistantat consenti à des personnes âgées à la charge de la société, mais bien un salaire continué, comme l'indique explicitement le code des pensions de la fonction publique de l'État.

Les femmes seraient significativement impactées par cette réforme, de la même façon qu'elles seraient pénalisées par les contreparties exigées dans le cadre du « Pacte ». La journée internationale pour la défense des droits des femmes du mercredi 8 mars 2023 revêt une dimension particulière dans ce contexte.

Les syndicats de la FSU, dans le cadre de l'intersyndicale totale et durable qui organise ce mouvement depuis plus d'un mois maintenant, appellent à « mettre le pays à l'arrêt » mardi 7 mars 2023 pour obtenir le retrait de cette réforme des retraites injuste, inutile et brutale, mais aussi pour obtenir les réorientations nécessaires au bon financement des services et institutions publics, les réorientations nécessaires à la juste rémunération du travail, dans le domaine marchand de l'activité économique comme dans la fonction publique.

Nous souhaitons donc à toutes et tous une bonne CAPN. Nous souhaitons surtout à toutes et tous, membres de l'administration et représentants des personnels, une grève fructueuse demain mardi et dans les jours qui suivent.

Pour les commissaires paritaires FSU